

Vu par le
Commissaire Enquêteur
[Signature]
Marc BRILLET



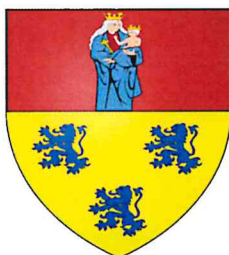
Préfecture du NORD
Code de l'Environnement et Code de l'Urbanisme

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Révision de la Carte Communale



Commune de BOURSIES



SOMMAIRE

LEXIQUE

1 GENERALITES RELATIVES A L'ENQUÊTE

- 1.1 Objet de l'enquête
 - 1.1.1 Préambule, Historique,
 - 1.1.2 La carte communale
 - 1.1.3 Contexte de la révision
 - 1.1.4 La commune de Boursies
 - 1.1.5 Le demandeur
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Synthèse des pièces du dossier
 - 1.3.1 Composition du dossier d'enquête
 - 1.3.2 Rapport de présentation
 - 1.3.3 Notice explicative

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 Modalités de l'enquête (période, siège, permanences)
- 2.3 Information du public (légale, extra-légale)
- 2.4 Avant la période d'enquête (arrêté, réunion de préparation, visite des lieux)
- 2.5 Pendant l'enquête (signatures, contrôle de l'affichage, échanges techniques)
- 2.6 Clôture de l'enquête (synthèse des observations du public)
- 2.7 Climat de l'enquête

3 EXAMEN DU DOSSIER ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 3.1 Compréhension du dossier
- 3.2 Contribution du public
 - 3.2.1 Etude quantitative des observations
 - 3.2.2 Etude qualitative des observations

4 CONCLUSION DU RAPPORT

5 ANNEXES.

Annexe 1 : Décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille.

Annexe 2 : Arrêté communal de prescription de l'enquête.

Annexe 3 : Publications dans la Presse . Bulletin municipal. Certificat d'affichage.

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion de préparation du 6 novembre 2020.

Annexe 5 : Questions techniques

Annexe 6 : Procès-verbal de synthèse des observations du public transmis à Mairie de Boursies

LEXIQUE

Sigle, Acronyme	Définition
CAC	Communauté d'Agglomération de Cambrai
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC	Carte Communale
CD	Conseil Départemental
CE	Commissaire Enquêteur
CDCEA (ex)	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (ex)
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EP	Enquête Publique
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
ONF	Office National des Forêts
MRAE	Mission Régionale d'Autorité Environnementale
NPdC	Nord – Pas de Calais
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCET	Plan Climat –Energie - Territorial
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Personnes Publiques Associées
PPRi	Plan de Prévention du Risque d'Inondation
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable
SRCAE	Schéma Régional Climat, Air, Energie
SRCE-TVB	Schéma Régional de Cohérence Ecologique-Trame verte et bleue
TA	Tribunal Administratif
ZNH	Zone Naturelle Humide
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

1. GENERALITES RELATIVES A L'ENQUÊTE

1.1 Objet de l'enquête

1.1.1 Préambule, Historique

La commune de Boursies dispose d'une carte communale depuis 2007 (approbation du conseil municipal du 9 février 2007 et arrêté préfectoral du 27 juillet 2007).

Depuis cette date, ce document et le règlement national d'urbanisme (RNU) servent de cadre juridique et documentaire aux besoins d'urbanisme de la commune.

En 2015 (délibérations en dates des 3 juillet et 18 septembre 2015), le conseil municipal de la commune de Boursies a décidé de réviser cette carte communale pour corriger ses manquements actuels ; à savoir la prise en compte des nouvelles lois du code de l'urbanisme, le renforcement des prescriptions en matière de protection environnementale, et les nouveaux documents supra-communaux. Cette révision doit surtout répondre aux nouveaux besoins et enjeux actuels du village en matière d'habitat, permettre l'accueil d'activités économiques et la délocalisation de la salle polyvalente.

La présente enquête publique a pour objet l'information du public sur ce projet de révision de la carte communale existante pour Boursies.

1.1.2 La carte communale

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié qui apporte une cartographie des zones constructibles et non-constructibles. Elle comporte :

- Un rapport général de présentation qui explique les choix, donne les grandes orientations, mais aussi évalue les incidences de la carte communale sur l'environnement, et détaille les mesures envisagées,
- Des documents graphiques,
- Des annexes qui précisent notamment les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Une carte communale ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles. Elle ne mentionne pas les types de constructions autorisées, les densités de construction, les règles de recul, l'aspect des constructions ou encore les implantations recommandées pour les zones de stationnement et les espaces verts.

L'absence de règlement communal spécifique est compensée par l'application de l'ensemble des règles du règlement national d'urbanisme (RNU). Par conséquent, plusieurs articles du code de l'urbanisme viennent donner des limites et sont applicables pour encadrer les projets (articles R. 111-26 et R. 111-27 du code de l'urbanisme notamment).

C'est en utilisant ces règles que les permis de construire sont délivrés ou non.

1.1.3 Contexte de la révision

A l'issue des réunions de travail organisés en mairie pendant la phase de préparation, le projet de la révision de la carte communale de Boursies, a été envoyé en début d'année 2020, pour avis à la Chambre d'Agriculture, à la CDPENAF, et à la MRAE dans le cadre de l'examen cas par cas. Cette dernière n'a pas soumis la carte communale de Boursies à une évaluation environnementale.

Une demande de dérogation au principe de constructibilité limitée a également été adressée au Préfet du Nord en application de l'article L.142-5 du code de l'Urbanisme. Cette procédure est nécessaire pour rendre constructible des secteurs en dehors de la partie actuellement urbanisée. Ces zones d'extension sont destinées à l'habitat, à l'accueil d'activités économiques et à la réalisation d'un équipement public et d'intérêt collectif, en l'espèce une salle polyvalente.

En effet, la commune de Boursies est en attente de l'évolution législative réglementaire, objet du SCOT du Cambrésis. Ce dernier est aujourd'hui en cours de révision. Au moment de son approbation, le 23 novembre 2012, la commune de Boursies n'était pas incluse dans son périmètre. Or l'adhésion de la commune de Boursies à la Communauté d'Agglomération du Cambrésis le 1^{er} janvier 2013 entraîne de facto son intégration au sein du périmètre du SCOT du Cambrésis conformément à l'article L 143-10 du code de l'urbanisme.

À la suite de l'avis défavorable de la CDPENAF en date du 12 mars 2020, et dans le cadre de la demande de dérogation au principe de constructibilité limitée, des modifications ont été proposées au projet initial envoyé aux PPA. Elles sont consécutives à la réunion organisée en sous-préfecture le 18 juin 2020, et à celle organisée avec la DDTM et le CAUE, le 30 juillet 2020.

Les modifications principales sont :

- Un objectif de croissance ramené à 5% à l'horizon 2035 au lieu de 10%, donc plus modéré que le projet initial,
- La suppression de l'extension linéaire chemin d'Hostein,
- En conséquence, une réduction de la consommation d'espace agricole,
- Une densification recherchée en vue d'une gestion économe des sols,
- Une actualisation du diagnostic foncier,
- Des complétudes apportées sur le projet de salle polyvalente et la zone d'activités.

Ces modifications sont regroupées dans un document récapitulatif, appelé « Notice explicative », et cette pièce fait partie intégrante du dossier d'enquête.

1.1.4 La commune de BOURSIES

La commune de Boursies est située dans le département du Nord en région Hauts de France, dans l'arrondissement de Cambrai et dans le canton de Cambrai.

La commune de Boursies est une enclave du Nord dans le Pas-de-Calais.

Boursies fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) qui réunit 55 communes.

Boursies est limitrophe des communes d'Inchy-en-Artois et Moeuvres au Nord, Graincourt-les-Havrincourt à l'Est, Hermies et Havrincourt au Sud, Doignies à l'Ouest.

Boursies est une commune rurale et l'espace communal est majoritairement occupé par l'agriculture avec 6 exploitations. Les cultures sont essentiellement des céréales, surtout du blé, ainsi que d'autres cultures industrielles (pomme de terre, betteraves, etc). Quelques prairies permanentes sont également présentes. Ces dernières jouent un rôle en termes de biodiversité, mais également au niveau du risque d'inondation, à travers une fonction d'espace tampon.

Le village de Boursies est traversé d'est en ouest par la RD 930, très rectiligne, qui relie Cambrai (13 kms) à Bapaume (14 kms). L'urbanisation s'est développée de manière linéaire le long de cet axe, véritable colonne vertébrale du centre-bourg, et le long d'autres voies de desserte locale.

Boursies comprend aussi une partie du hameau de Demicourt, déconnecté du centre-bourg, situé au sud du territoire communal, traversé dans un axe nord/sud par la RD 34B.

Le hameau de Demicourt présente la particularité d'être rattaché pour partie à Boursies (Nord) et pour partie à Hermies (Pas de Calais).

Boursies ne présente pas de monuments classés ou inscrits sur la liste des Monuments Historiques. Néanmoins Boursies dispose d'un patrimoine bâti agricole et rural avec des corps de fermes traditionnels et des pigeonniers, l'église, deux cimetières, des oratoires, calvaire, stèle et le monument aux morts.

La topographie ondulée du secteur permet l'existence de perspectives visuelles vers les éléments patrimoniaux et vers les espaces agricoles et végétalisés de Boursies.

L'église communale et son clocher sont très visibles depuis les axes routiers alentours.

Implantée légèrement sur les bords remontant de la cuvette dans laquelle se situe le bourg, l'église et son clocher sont un point de repère important dans le paysage local.

Au sein des tissus bâtis, les routes départementales (RD930, RD34B) proposent des perspectives visuelles valorisantes. Ainsi, la RD930, de par son caractère très rectiligne d'est en ouest, induit des perspectives visuelles très longues. Les vues vers la plaine agricole sont très ponctuelles, soit à travers les jardins soit le long d'accès agricoles.

La rue de Demicourt, le chemin d'Inchy et d'autres voies communales proposent ces vues qualitatives.

Il est à noter qu'en certains endroits, les éoliennes du territoire et des territoires voisins sont visibles en même temps que le clocher de l'église de Boursies. Ceci dévalorise en partie l'élément patrimonial prépondérant tant dans le maintien d'un paysage de qualité que dans l'attrait du territoire.

Même si elle est concernée constamment par le risque engins de guerre lors des travaux, la commune de Boursies présente peu de risques majeurs : ponctuellement quelques secteurs avec risque de débordement de nappe ou inondation de cave, un terrain inondé par épisode, 9 cavités souterraines, 3 sites BASIAS, 5 éoliennes et une route, la RD 930, présentant des nuisances sonores. Son territoire est sensible à l'érosion des sols, accentuée par la pratique intensive de l'agriculture, mais aucun Plan de Prévention des Risques Inondations n'y est prescrit. Le risque retrait et gonflement des argiles est faible du fait de la nature du sous-sol, principalement crayeuse. Des coulées de boue dues au ruissellement, consécutif aux procédés de culture des pommes de terre par les agriculteurs, ont fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles en 2011 et 2014.

La commune de Boursies

- est au regard du SCOT du Cambrésis, en attente de l'évolution règlementaire (voir plus haut), et les représentants élus de la commune sont maintenant associés à l'élaboration des règles et nouveaux documents du SCOT du Cambrésis,
- est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, même si aucune zone à dominante humide n'est localisée sur le territoire,
- est comprise dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut en cours d'élaboration, qui décline le SDAGE à l'échelon local,
- n'a aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) localisée, ni aucun site Natura 2000 recensés sur son territoire,
- est concernée par le Schéma Régional Climat, Air, Energie Nord-Pas de Calais (SRCAE),
- est concernée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue (SRCE-TVb), même si aucun élément constitutif n'est identifié sur Boursies.

La commune de Boursies s'étend sur un territoire de 762 ha et depuis plusieurs décennies connaît une croissance constante et continue de sa population = 402 habitants en 2018 selon l'INSEE .

1.1.5 Le Demandeur

Le demandeur et maître d'ouvrage est la Mairie de Boursies, 16 route Nationale 59400 Boursies, sous l'autorité de son maire M. Slimane RAHEM.

Et c'est donc l'arrêté municipal n°26/2020 du 10 novembre 2020 sous la signature de M. le Maire, qui prescrit l'enquête publique relative au projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies.

1.2 Cadre juridique

L'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies s'inscrit dans le cadre juridique suivant :

- la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (et son décret d'application n°85-452 du 23/04/1985),
- le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
- l'ordonnance 2016-1060 du 03/08/2016 et décret 2017-626 du 25/04/2017 concernant la dématérialisation de l'enquête publique,
- le code général des Collectivités Territoriales,
- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme et notamment les articles L 160-1 et suivants, les articles R 161-1 et suivants,
- la carte communale approuvée le 9 février 2007,
- les délibérations du conseil municipal des 3 juillet 2015 (N°interne 51/2015) et 18 septembre 2015(N°interne 56/2015) approuvant le projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies,
- l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 20 mars 2020,
- la décision du 5 mai 2020 de la MRAE qui n'a pas soumis à évaluation environnementale la révision de la carte communale, au vu des éléments transmis en application des articles R.104-28 et R.104-30 du code de l'urbanisme,
- l'avis défavorable de la CDPENAF du 12 mars 2020,



- la décision préfectorale rendue par courrier du 4 septembre 2020 portant dérogation partielle de constructibilité limitée,
- la délibération du conseil municipal du 27 octobre 2020 (N° interne 46/2020) validant la notice sur les amendements apportés par rapport au projet initial de la carte communale présenté à la CDPENAF,
- l'enquête publique à diligenter dans le cadre de la révision en vertu du principe de parallélisme des formes,
- la décision n° E2000074 / 59 en date du 9 octobre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, désignant le Commissaire enquêteur,
- l'arrêté municipal n°26/2020 de Monsieur le Maire de Boursies en date du 10 novembre 2020 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies,

1.3 Synthèse des pièces du dossier

1.3.1 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est composé des documents suivants :

- l'arrêté de Monsieur le Maire de Boursies,
- le rapport de présentation de l'enquête publique,
- une notice explicative,
- les plans de zonage au 1/5000^{ème} et au 1/2000^{ème},
- les Annexes constituées :
 - ⇒ Du cahier des contributeurs, à savoir les éléments communiqués par l'état, les collectivités locales, les établissements publics, les concessionnaires de services ou de travaux publics, les entreprises privées exerçant une activité d'intérêt général,
 - ⇒ Des décisions du préfet à la demande de dérogation au principe de constructibilité limitée, de la MRAE, ainsi que l'avis de la CDPENAF,
 - ⇒ L'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Boursies portant sur la mise à l'enquête publique du projet arrêté.

Les documents de la présente enquête ont été rédigés par le bureau d'études Urbycom, maître d'œuvre en charge de l'accompagnement de la commune dans l'élaboration de la révision de sa carte communale.

Le registre d'enquête papier accompagne le dossier mis à la consultation du public.

Le site internet du Pays du Cambrésis permet d'accéder au dossier électronique et de le télécharger. Il donne accès à l'adresse courriel spécifique mise en place pour la présente enquête.

1.3.2. Rapport de présentation

Ce document, essentiel pour la compréhension du projet de révision de la carte communale, actuel document d'urbanisme de la commune de Boursies, comprend 4 parties:

- dans la première partie « *DIAGNOSTIC TERRITORIAL* » se trouvent
 - une présentation générale de la commune
 - l'analyse démographique et l'analyse de l'habitat
 - l'analyse socio-économique et l'activité agricole
 - l'analyse des déplacements et l'offre de transports pour les trajets domicile-travail
 - l'analyse de l'offre en équipements et services
 - le paysage avec ses composantes locales
 - le patrimoine naturel et bâti
- la seconde partie « *ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT* » présente :
 - le milieu physique, géologie et ressources en eau
 - le climat avec les documents supra-communaux, les sources de pollution, les énergies naturelles et renouvelables disponibles
 - les risques naturels et technologiques, aléas et nuisances
 - les entités paysagères, naturelles et patrimoine
- la troisième partie « *JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE* » développe :
 - les enjeux et contraintes du territoire
 - la détermination des secteurs de la carte communale, zones constructible et non constructible
 - la définition du parti d'aménagement communal et justifications des limites de zones
 - les différences entre les 2 cartes communales
 - la synthèse du parti d'aménagement de Boursies
- la quatrième partie « *COMPATIBILITE AVEC LES NORMES SUPERIEURES* » justifie :
 - le rappel des objectifs fondamentaux fixés par le code de l'urbanisme
 - la compatibilité avec les documents supra-communaux

- la cinquième partie « *INCIDENCES ET PRISES EN COMPTE DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT* » expose :

- les incidences sur le milieu physique et compensations
- l'incidence du plan sur les sites natura 2000
- la prise en compte des risques, aléas et nuisances
- les incidences sur le milieu biologique et compensations
- les incidences sur le patrimoine et compensations
- les incidences sur l'agriculture et les espaces agricoles
- le récapitulatif des incidences sur l'environnement

1.3.3 Notice explicative

Pour une meilleure information du public, cette pièce complète le dossier d'enquête publique sur les modifications apportées au projet initial de révision de la carte communale, à savoir :

- 1- La redéfinition des secteurs d'extension pour l'habitat avec
 - Un projet démographique plus modéré
 - Une actualisation des projections démographiques
 - Une mise à jour du diagnostic foncier

Notamment la suppression de la zone d'extension chemin d'Holstein et le maintien de celle rue de Demicourt

- 2- Les zones d'activités
- 3- La délocalisation de la salle polyvalente
- 4- Une consommation d'espace agricole plus limitée
- 5- L'actualisation des objectifs de réduction de la consommation d'espace
- 6- Une réduction nette des surfaces constructibles par rapport au document antérieur
- 7- La synthèse du parti d'aménagement de Boursies revu

Annexe : Diagnostic Foncier actualisé

Analyse du commissaire enquêteur

Le dossier présenté au public apparaît conforme à la législation en vigueur, même s'il y a lieu de déplorer des erreurs matérielles gênantes et son manque d'actualisation.

Pour la bonne compréhension par le public de l'utilité de la présente enquête, les informations mises à sa disposition dans le dossier, mettent l'accent sur les évolutions du contexte et du zonage de la carte communale de Boursies.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

2.1 Désignation du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a été désigné par la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, sous la référence E20000074 / 59 en date du 9 octobre 2020 (Annexe 1).

2.2 Modalités de l'enquête.

L'arrêté municipal n°26/2020 de Monsieur le Maire de Boursies prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de révision de la Carte Communale de Boursies est du 10 novembre 2020 (Annexe 2).

La période d'enquête :

Conformément à cet arrêté, l'enquête publique s'est déroulée du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête

Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de Boursies, situé au 16, Route Nationale 59400 Boursies .

Une copie papier du dossier complet et le registre d'enquête y ont été mis à disposition du public, pour être consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les permanences

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Boursies :

le mercredi 8 décembre 2019 de 9h à 12h – Ouverture de l'enquête

le samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h

le vendredi 8 janvier 2021 de 9h à 12h – Clôture de l'enquête

Au cours de ces permanences, j'ai reçu 3 visiteurs dont l'un à 2 reprises.

2.3 Information du public

L'information légale

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué sur panneau à l'entrée de la mairie de Boursies, à proximité immédiate de l'entrée de l'école communale.

La publicité officielle dans la presse a été faite à 2 reprises, avec les publications dans le journal « La Voix du Nord », éditions des samedi 14 novembre et 10 décembre 2020, ainsi que dans le journal « Terres et Territoires » aux éditions des vendredi 20 novembre et 11 décembre 2020 (copies ci annexées – Annexe 3).

Pendant toute la période d'enquête publique, le Pays du Cambrèsis a annoncé l'ouverture de l'enquête sur son site internet à l'adresse suivante <http://paysducambresis.fr/boursies> avec la possibilité de consulter et de télécharger les documents du dossier officiel de l'enquête publique relative à la révision de la carte communale. Une adresse courriel spécifique, registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr, a été mise en place pour le recueil électronique des observations.

La publicité extra-légale

La population de Boursies a été directement informée de l'ouverture de l'enquête publique par un bulletin d'informations municipales spécifique distribué dans toutes les boîtes aux lettres, et précisant la période d'enquête et les dates de permanences (copie ci annexée- Annexe 3).

A titre individuel, M le Maire de Boursies, très suivi par ses concitoyens, a relayé cette information sur sa page Facebook personnelle.

Bilan

Le nombre de visiteurs (3) pendant les permanences est faible mais il est à rapporter à la population du village (402 habitants) et à ce type d'enquête.

Analyse du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur atteste que l'information générale du public comme la possibilité de s'exprimer ont été conformes à la législation en vigueur et même au delà.

2.4 Avant la période d'enquête

Le contact avec la mairie de Boursies a été établi sans difficultés début octobre 2020 sous forme de contacts téléphoniques ou de courriels. Sur demande du commissaire enquêteur, le téléchargement des pièces du dossier de la présente enquête publique a été rendu possible par le secrétariat de la mairie et le cabinet Urbycom.

Un exemplaire du dossier papier, ainsi que divers documents de la phase de préparation lui ont ensuite été remis lors de la réunion de préparation d'enquête le 6 novembre 2020.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête

Du 9 octobre 2020 au 10 novembre 2020, plusieurs échanges téléphoniques et courriels avec la mairie de Boursies ont permis d'aboutir à l'arrêté officiel d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique en date du 10 novembre 2020 sous la signature de M. Slimane RAHEM, Maire de Boursies.

Réunion de préparation d'enquête publique

Une réunion de préparation d'enquête a été organisée avec M. le Maire de Boursies le vendredi 6 novembre 2020, pour des éclaircissements et compléments sur le contexte de l'enquête et le dossier. La période d'enquête, les dates de permanences, les formes de publicité légale et extralégale, ainsi que les modalités d'accès au dossier sur internet et à une adresse courriel spécifique ont été confirmées ce jour là. A noter l'absence à cette réunion du bureau d'études Urbycom, conseil de la commune.

Le compte rendu de cette réunion figure en annexe 4.

Visite des lieux

En fin de réunion de préparation d'enquête, organisée le 6 novembre 2020, le commissaire enquêteur a découvert en compagnie de M. le Maire le secteur du territoire de Boursies où se situe la parcelle destinée à la relocalisation de la salle communale, notamment pour ses accès et ses environs.

Echanges techniques

L'étude approfondie du dossier a amené le commissaire enquêteur à solliciter à plusieurs reprises, des informations complémentaires auprès de la mairie de Boursies et le cabinet Urbycom, sous la forme d'un document aller/retour d'échanges techniques (Annexe 5).

Contrôle de l'affichage règlementaire

Le contrôle de l'affichage a été effectué une première fois le 8 décembre 2020, ainsi qu'à chaque permanence, notamment en ouverture et en clôture d'enquête.

La signature des pièces du dossier et du registre

L'ouverture et la cote du registre ont été effectuées par le commissaire enquêteur le mardi 8 décembre 2020 en ouverture d'enquête. Toutes les pièces du dossier ont été signées et paraphées ce même jour par le commissaire enquêteur.

2.5 Pendant l'enquête

Les échanges avec les visiteurs et avec M. le Maire de Boursies ont amené le commissaire enquêteur à poursuivre le recueil d'informations complémentaires auprès du cabinet Urbycom, sous la forme d'échanges techniques (Annexe 5), ainsi qu'auprès du responsable urbanisme du Pays du Cambrésis..

En parallèle, la mairie de Boursies a mis à la disposition du CE diverses correspondances relatives aux difficultés rencontrées par la commune à propos de son document d'urbanisme.

Le CE a parcouru le territoire de la commune de Boursies à chaque fois que nécessaire, pour une découverte plus précise de la forme urbaine de Boursies, des dents creuses, des éléments du patrimoine, des terrains rebasculés en zone agricole, des perspectives paysagères, du hameau de Demicourt.

2.6 Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée le vendredi 8 janvier 2021 à 17h, heure de fermeture de la mairie de Boursies conformément à l'article 5 de l'arrêté prescrivant l'enquête.

Le registre d'enquête a été clos par le commissaire enquêteur le vendredi 8 janvier 2021 à la fin de la dernière permanence.

Le commissaire enquêteur a procédé à l'analyse des contributions du public sur le registre papier avec séparation en différentes observations.

Aucun courrier relatif à l'enquête n'est arrivé en mairie de Boursies, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur et aucun courriel ne lui a été adressé au moyen de l'adresse spécifique mise à disposition.

Procès-verbal de synthèse des observations

En conformité avec l'arrêté prescrivant l'enquête publique qui prévoit la procédure de demande de mémoire en réponse, les observations analysées et mises en forme ont été transmises à Monsieur le Maire de Boursies le 13 janvier 2021 sous forme de courriel valant procès verbal de synthèse des observations du public (Annexe 6). Ce document regroupe les remarques du public et les propres réflexions du commissaire enquêteur. Il invite le maître d'ouvrage à produire ses observations éventuelles. Dans sa réponse, la mairie de Boursies a pu y apporter ses informations et avis complémentaires.

2.7 Climat de l'enquête

Le climat de l'enquête a été bon, tout au long de l'enquête lors des nombreux contacts avec Monsieur le Maire de Boursies, ainsi que lors des contacts avec les élus, le personnel municipal et les visiteurs lors des permanences.

Les échanges entre le commissaire enquêteur et la mairie de Boursies ont donné lieu à la rédaction, à l'envoi et à la réception de plus de 50 courriels.

3 EXAMEN DU DOSSIER ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1 Compréhension du dossier

Analyse du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur estime que le dossier d'enquête est réalisé correctement. Il est suffisamment documenté et conforme à la législation. Il est précis, bien argumenté et accessible au plus grand nombre. Les éléments techniques proposés, le tableau et les illustrations présentent le projet de révision de la carte communale dans toutes les zones impactées du village, avec les caractéristiques du projet d'ouverture à l'urbanisation prévu.

Il intègre les prescriptions des documents supra-communaux, hormis le SCoT actuellement en révision et la mise en attente pour l'application à Boursies.

Il prend en compte l'agriculture et ses enjeux, les particularités paysagères et environnementales du territoire.

Le dossier d'enquête aborde les justifications des dispositions modificatives adoptées suite à l'avis défavorable de la CDPENAF et à la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme.

Les précisions et informations demandées par le commissaire enquêteur en période de préparation, en cours et en fin d'enquête ont été fournies par la mairie de Boursies et son cabinet conseil Urbycom. Elles sont satisfaisantes.

Néanmoins, le Commissaire Enquêteur déplore que les projections proposées soient basées sur des chiffres de 2015, déjà anciens et dépassés.

Pour mémoire : 378 habitants en 2015 pour une population souhaitée de 397 habitants en 2035. Or, dans la rubrique «Fichiers par départements des Populations légales en 2018. Recensement de la population. », l'Insee indique une population légale de 402 habitants au 1^{er} janvier 2018 (année de référence statistique actuelle).

En appliquant simplement l'objectif choisi d'une croissance de 5%, la population de Boursies devrait être en 2035 de 422 habitants (et non 397).

De plus la proximité de Boursies d'avec les 3 futurs grands pourvoyeurs d'emploi du Cambrésis (Canal Seine Nord Europe, Plateforme multimodale de Cambrai-Marquion, E-Valley), qui exerceront une pression supplémentaire sur la demande de logements dans tout le Cambrésis, semble ne pas avoir été prise en considération.

3.2 Contribution du public

3.2.1 Etude quantitative des observations

En dehors des heures de permanences, aucune personne n'est venue consulter le dossier et porter des observations au registre.

3 personnes se sont présentées lors des heures de permanence pour s'informer, dialoguer avec le commissaire enquêteur et faire part de leurs remarques et déposer des contributions.

Il s'agit de Mme Micheline CHOPIN demeurant 8, rue des Huiches 62860 Bourlon venue à 2 reprises et avec 2 observations, M. Denis DAUCHEZ demeurant 40, Rte Nationale à Boursies, et M. Albert DUBOIS demeurant 23, Rte Nationale à Boursies.

Aucun courrier, document ou plan n'a été déposé en mairie en dehors des permanences.

4 contributions écrites (avec 4 observations au total et un plan en Annexe) sont à dénombrer, inscrites sur le registre d'enquête papier.

Aucune observation orale (O) n'a été faite au commissaire enquêteur.

Le CE n'a pas pu disposer des statistiques de consultations des documents du dossier en ligne sur le site <http://paysducambresis.fr/boursies> ni du nombre de téléchargements de pièces du dossier.

Aucun courriel contributif à l'enquête publique n'a été adressé au commissaire enquêteur au moyen de l'adresse spécifique registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr.

Analyse du Commissaire Enquêteur

Le faible nombre de contributions du public surprend toujours.

Ce n'est pas exceptionnel.

Il est à rapporter au chiffre de la population du village.

Cette enquête n'a suscité qu'un intérêt limité du public, malgré l'utilité du projet de révision de la carte communale, malgré le respect des règles de procédure liées à la publication de l'avis d'enquête sous sa forme légale et extra-légale, à la tenue à disposition du public du dossier en mairie et sur internet, à la disponibilité en mairie du registre d'enquête, à la possibilité et la facilité de s'exprimer au moyen d'une adresse mail spécifique, à la présence du commissaire enquêteur en mairie aux jours et heures prescrits, à l'observation des délais de la période d'enquête.

3.2.2 Etude qualitative des observations

La nature des observations comptabilisées est représentative des préoccupations des habitants en matière d'urbanisme.

1 observation écrite (Rp2) est une demande d'informations. Les explications demandées ont pu être fournies à M. DAUCHEZ. Le demandeur est rassuré.

3 observations écrites (Rp1, Rp3 et Rp4) sont des demandes de mise en constructibilité de parcelles agricoles. In fine, Mme CHOPIN a annulé sa première observation (Rp1). La seconde demande de Mme CHOPIN (Rp4) est similaire et complémentaire de celle de M. DUBOIS (Rp3).

OBSERVATIONS du public relatives à la zone du Chemin d'Hostein

Demandes de constructibilité

M. Albert DUBOIS, ancien agriculteur, demande (Rp3) l'intégration en zone constructible des parcelles agricoles ZC 72 et ZC 73, limitrophes de l'urbanisation actuelle du centre de Boursies côté Demicourt. Cette demande est faite en son nom personnel et celui de son gendre M. François-Xavier MERCIER, actuel exploitant des parcelles.

Mme. Micheline CHOPIN, veuve d'agriculteur, propose (Rp4) la mise en constructibilité partielle de la parcelle agricole ZC 125 située le long du Chemin d'Hostein.

Elle accompagne sa demande d'un plan succinct proposant découpe parcellaire et surfaces.

Analyse du Commissaire Enquêteur

Le CE a bien noté qu'une zone d'extension de 1,2 hectare chemin d'Hostein avait été supprimée, en conséquence des réticences et des positions restrictives des PPA (avis donnés sur le projet soumis à leur examen début 2020). Elles sont parfaitement compréhensibles.

Toutefois, au regard des chiffres actualisées de projection à l'horizon 2035, pour le développement ultérieur de Boursies, pour l'après occupation des dents creuses, un minimum d'étalement linéaire et de consommation d'espace agricole seront inévitables au sein du village, compte tenu de sa configuration urbanistique.

Les 2 demandes Rp3 et Rp4, complémentaires, sont recevables et méritent indéniablement d'être prises en considération.

Associées, elles permettent une consommation d'espace agricole optimisée et réduite par rapport au projet initial. L'étalement linéaire reste très limité et bloqué par le calvaire et son bosquet.

4. CONCLUSION DU RAPPORT

L'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies s'est déroulée du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Boursies, en fixant les modalités règlementaires.

Le commissaire enquêteur remercie M. le Maire, les élus de la commune de Boursies, le personnel municipal, pour les bonnes conditions d'accueil et leur coopération.

Le commissaire enquêteur a pu constater que la procédure a été respectée, tant du point de vue technique que sur le plan de la législation en vigueur.

5. ANNEXES

Les annexes sont regroupées dans le volume II du rapport d'enquête

Annexe 1 : Décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille.

Annexe 2 : Arrêté communal de prescription de l'enquête.

Annexe 3 : Publications dans la Presse. Certificat d'affichage. Bulletin municipal.

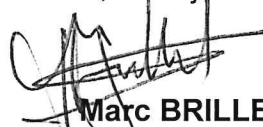
Annexe 4 : Compte rendu de la réunion de préparation du 6 novembre 2020.

Annexe 5 : Questions techniques

Annexe 6 : Procès-verbal de synthèse des observations transmis à Mairie de Boursies.

NB – Les conclusions motivées et l'avis du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document séparé, joint au présent rapport.

Fait à Cambrai, le 19 janvier 2021



Marc BRILLET
Commissaire Enquêteur